NOTE EXPLICATIVE ALUMICOR : Cette section du devis directeur contient des notes explicatives désignées « NOTE EXPLICATIVE ALUMICOR » à titre informatif et destinées à aider le rédacteur du devis à prendre des décisions appropriées. La NOTE EXPLICATIVE ALUMICOR précède toujours immédiatement le texte auquel elle fait référence. La section sert de ligne directrice uniquement. Il ne faut donc pas hésiter à supprimer ou ajouter des éléments pour répondre aux exigences particulières du projet.

NOTE EXPLICATIVE ALUMICOR : Cette section est conforme aux recommandations du Manuel du praticien du Devis de Construction Canada notamment celles concernant les formats normalisés MasterFormatMC, SectionFormatMC et PageFormatMC. Le texte facultatif est présenté entre crochets [ ]; supprimer le texte facultatif et les crochets dans la version définitive du devis. Supprimer les NOTES EXPLICATIVES ALUMICOR dans la version définitive du devis. Les marques de commerce accompagnées des numéros de modèle, des styles et des types de produits appropriés sont employées dans les NOTES EXPLICATIVES ALUMICOR ainsi que dans le texte de l’article ou du paragraphe intitulé « Matériau acceptable ». Cette section est rédigée à l’intention de l’industrie canadienne et utilise les unités de mesure métriques du système international suivies des unités de mesure impériales entre parenthèses.

NOTE EXPLICATIVE ALUMICOR : Cette section est basée sur les fenêtres RainBlade 1970 d’Alumicor Limitée.

1 GÉNÉRALITÉS

1.01 SOMMAIRE DES TRAVAUX

.1 Cette section spécifie les fenêtres fixes (qui ne s’ouvrent pas) à cadre d’aluminium à rupture thermique, avec profilé en saillie, écran pare-pluie et accessoires.

1.02 EXIGENCES CONNEXES

NOTE EXPLICATIVE ALUMICOR : N’inclure dans ce paragraphe que les sections et les documents qui concernent les travaux visés par la présente section. Si le lecteur de cette section peut raisonnablement s’attendre à ce qu’un produit ou un composant soit spécifié dans la section, mais qu’il est en fait spécifié ailleurs dans le document, il faut alors inscrire le ou les numéros de section le concernant dans le paragraphe ci-dessous. Ne pas inclure de documents de la Division 00 ni de Sections de la Division 01 étant donné que l’on tient pour acquis que toutes les sections techniques concernent la totalité des documents de la Division 00 et des Sections de la Division 01 jusqu’à un certain point. Faire preuve de prudence en renvoyant à d’autres documents, car de telles références peuvent faire en sorte que ces documents soient considérés comme étant une partie juridique du contrat. Modifier les paragraphes suivants en fonction des conditions particulières du projet.

.1 Section [07 26 00 – Pare-vapeur].

.2 Section [07 27 00 – Système d’étanchéité à l’air].

.3 Section [07 62 00 - Solins et accessoires en tôle : Solins].

.4 Section [07 84 00 – Protection coupe-feu : Isolant coupe-feu].

.5 Section [07 92 00 - Produits d’étanchéité pour joints].

.6 Section [08 80 50 – Fenêtres : Panneaux de vitrage isolant].

NOTE EXPLICATIVE ALUMICOR : Dans l’article suivant, n’inscrire que les normes de références figurant dans la version définitive du devis du projet.

1.03 NORMES DE RÉFÉRENCES

.1 Aluminum Association (AA)

.1 DAF 45 [2003], Designation System For Aluminum Finishes.

.2 American Architectural Manufacturers Association (AAMA).

.1 AAMA-2603-[2002], Voluntary Specification, Performance Requirements and

Test Procedures for Pigmented Organic Coatings on Aluminum Extrusions and Panels.

.3 AAMA-2604-[2005], Voluntary Specification, Performance Requirements and

Test Procedures for High Performance Organic Coatings on Aluminum Extrusions and Panels.

.4 AAMA-2605-[2005], Voluntary Specification, Performance Requirements and

Test Procedures for Superior Performing Organic Coatings on Aluminum Extrusions and Panels.

.1 AAMA CW-10-[2004], Care and Handling of Architectural Aluminum From Shop to Site.

.3 ASTM International (ASTM).

.1 ASTM B209-[07], Specification for Aluminum and Aluminum-Alloy Sheet and Plate.

.2 ASTM B221-[08], Specification for Aluminum-Alloy Extruded Bars, Rods, Wire, Profiles, and Tubes.

.3 ASTM D2240 – [05], Standard Test Method for Rubber Property—Durometer Hardness.

.4 Conseil du bâtiment durable du Canada (CBDCa).

.1 LEED® Canada-NC Version 1.0-[2004], LEED (Leadership in Energy and Environmental Design): Documents de référence pour les nouvelles constructions & les rénovations majeures y compris l’addenda 2007.

.5 Office des normes générales du Canada (ONGC).

.1 CAN/CGSB-12.8-[97], Vitrages isolants.

.2 CAN/CGSB-12.20-[M89], Règles de calcul du verre à vitre pour le bâtiment.

.3 CAN/CGSB-19.13-[M87], Mastic d’étanchéité à un seul composant, élastomère, à polymérisation chimique.

.6 CSA International (CSA)

.2 CAN/CSA-S157‑[2005], Calcul de la résistance mécanique des éléments en aluminium.

.3 CAN**/**CSA W59.2‑[M1991(R2003)], Construction soudée en aluminium.

.7 NAFS – AAMA/WDMA/CSA 101/I.S.2/A440-08

.8 Programme Choix environnemental (PCE)

.1 CCD‑45‑[1995], Sealants and Caulking Compounds.

.9 Underwriter’s Laboratories of Canada (ULC)

.1 CAN/ULC-S710.1 [2005], Norme sur l’isolant thermique – Mousse d’étanchéité à l’air de polyuréthane monocomposant appliquée en cordon, partie 1 : Spécifications relatives au matériau.

1.04 EXIGENCES ADMINISTRATIVES

.1 Coordination : Coordonner le calendrier et l’ordonnancement des travaux énoncés dans la présente section avec ceux des autres corps de métiers pour éviter les retards dans la réalisation du projet.

.2 Réunion préalable aux travaux d’installation : Après l’octroi du contrat, convenir d’une réunion préalable aux travaux d’installation qui doit se tenir une semaine avant le début des travaux énoncés dans la présente section afin de vérifier les exigences du projet, l’état du support et la coordination avec les autres corps d’état du second œuvre, de même que pour passer en revue les instructions d’installation écrites du fabricant.

.1 Se conformer à la section 01 31 19 – Réunions de projet, et coordonner ces réunions avec les autres réunions préalables aux travaux d’installation de même nature.

.2 Aviser les participants deux (2) semaines avant la tenue de la réunion, et veiller à ce que ces participants soient constitués au moins des personnes suivantes :

.1 La propriétaire;

.2 Le consultant;

.3 Le sous-traitant chargé de l’installation du système de fenestration;

.4 Le représentant technique du fabricant.

.3 S’assurer que l’examen des méthodes et des procédures concernant l’installation de fenêtres en aluminium, y compris la coordination des travaux connexes, soit porté à l’ordre du jour de la réunion.

.4 Dresser le compte-rendu de la réunion en prenant soin de consigner les mesures correctives et autres mesures nécessaires pour garantir la réussite des travaux. Distribuer ce compte-rendu à tous les participants dans la semaine qui suit la réunion.

NOTE EXPLICATIVE ALUMICOR : L’article ci-dessous traite de la soumission de données pertinentes que doit fournir l’entrepreneur.

1.05 DOCUMENTS SUR LES MESURES PRISES ET DOCUMENTATION À SOUMETTRE

.1 Soumettre les documents conformément aux modalités du contrat et à la section 01 33 00 - Documents/échantillons à soumettre.

.2 Documentation sur les produits : Soumettre la documentation sur les produits, y compris la documentation sur les fenêtres en aluminium, le vitrage, les composantes et les accessoires, en indiquant la conformité aux exigences et aux caractéristiques des matériaux décrites au devis.

.1 Sur le papier à en-tête du fabricant des fenêtres, soumettre la liste des matériaux, des composantes et des accessoires devant être incorporés aux travaux.

.2 Inscrire les noms des produits, les types et les numéros de série.

.3 Inscrire les coordonnées du fabricant et de son représentant pour les besoins du présent projet.

.3 Dessins d’atelier : Soumettre les dessins portant le sceau d’un ingénieur agréé ou breveté dans [la province] [le territoire] [de] [du] [de l’] [\_\_\_\_\_], Canada.

.1 Indiquer les matériaux et les détails de tête (linteau), de jambage et de seuil, les profils des composantes, les garnitures intérieures et extérieures, la jonction entre les unités combinées, les élévations des unités, les détails d’ancrage, la description des composantes associées ainsi que les finis des surfaces exposées, les attaches et le calfeutrage.

.2 Indiquer l’emplacement des plaques signalétiques du fabricant.

.4 Échantillons :

.1 Soumettre en doubles exemplaires des sections échantillons de 300 x 300 mm (12 x 12 po) montrant la surface, la finition, la couleur et la texture de l’aluminium préfinie, y compris les détails du coin du cadre.

.2 Soumettre en doubles exemplaires des sections échantillons de 300 x 300 mm (12 x 12 po) de panneau de vitrage isolant montrant le vitrage ainsi que les détails des bords et des coins.

.5 Rendement thermique : Soumettre l’attestation que les panneaux de vitrage isolant sont conformes aux indices Usi (U) spécifiés.

.6 Rapports d’essais :

.1 Soumettre les rapports d’essais montrant la conformité aux caractéristiques de rendement et les propriétés physiques spécifiées, notamment en ce qui concerne l’infiltration d’air et d’eau.

.7 Rapports périodiques : Soumettre les rapports périodiques du fabricant dans les trois (3) jours suivant la visite et l’inspection sur le chantier des représentants du fabricant.

.8 Écoconception (LEED).

.1 Documents LEED à soumettre : Conformément à la section [01 35 21 – Exigences LEED]

.9 Compétences de l’installateur :

.1 Soumettre une lettre attestant de l’expérience de l’installateur pour des travaux similaires à ceux énoncés dans la présente section.

1.06 DOCUMENTS/ÉLÉMENTS À REMETTRE À L’ACHÈVEMENT DES TRAVAUX

.1 Documents sur l’exploitation et l’entretien : Fournir les documents sur l’entretien des fenêtres devant être inclus dans le manuel décrit à la section 01 78 00 - Documents/éléments à remettre à l’achèvement des travaux.

NOTE EXPLICATIVE ALUMICOR : Si la conformité aux normes LEED ne fait pas partie du projet, supprimer le paragraphe suivant.

.2 Documents sur l’écoconception (LEED) à remettre à l’achèvement des travaux.

.1 Fournir les calculs des taux de recyclage, les taux de récupération et les taux d’enfouissement à la fin du projet pour les travaux visés par la présente section illustrant le pourcentage de déchets de construction recyclés.

.2 Soumettre les reçus de matériaux fournis par les installations de recyclage comme pièces justificatives.

.3 Registres : Conformément à la section 01 78 00 - Documents/éléments à remettre à l’achèvement des travaux.

.1 Dresser la liste des matériaux employés dans les travaux de fenêtrage

.2 Garantie : Soumettre les documents de garantie spécifiés.

1.07 ASSURANCE DE LA QUALITÉ

.1 Certificat de conformité aux normes de développement durable (LEED).

.1 Documents LEED Canada-NC Version 1.0 à soumettre : conformément à la section 01 35 21 – Exigences LEED.

NOTE EXPLICATIVE ALUMICOR : Même s’il ne fait pas partie de l’assurance de la qualité, l’article suivant peut servir à améliorer la qualité des matériaux en s’assurant qu’ils sont livrés et manutentionnés correctement sur le chantier.

1.08 LIVRAISON, ENTREPOSAGE ET MANUTENTION

.1 Exigences en matière de livraison et d’acceptation :

.1 Livrer les matériaux conformément à la section 01 61 00 - Exigences générales concernant les produits.

.2 Livrer les fenêtres en aluminium dans les dimensions convenant au projet dans l’emballage d’origine du fabricant avec les étiquettes d’identification intactes.

.3 Entretoiser les cadres pour maintenir la perpendicularité et la rigidité durant le transport.

.2 Manutention des matériaux : Conformément à la norme AAMA CW-10.

.3 Exigences en matière d’entreposage et de manutention : Entreposer les matériaux dégagés du sol et protégés des intempéries et à des températures conformes aux recommandations du fabricant.

.1 Entreposage des matériaux : Conformément à la norme AAMA CW-10.

.4 Gestion des déchets d’emballage :

NOTE EXPLICATIVE ALUMICOR : Dans le cas des projets de moindre envergure qui n’ont pas de section distincte sur la gestion des déchets, supprimer le paragraphe suivant.

.1 Trier et recycler les déchets d’emballage conformément à la section 01 74 19 ‑ Gestion et élimination des déchets de construction.

.2 Retirer les déchets d’emballages du chantier et les déposer aux installations de recyclage appropriées.

NOTE EXPLICATIVE ALUMICOR : Dans le cas des projets de moindre envergure qui n’ont pas de plan de gestion des déchets, supprimer l’option concernant un plan de gestion des déchets.

.3 Recueillir, trier et jeter le papier et le plastique dans les bennes de recyclage appropriées placées sur le chantier [conformément au plan de gestions des déchets].

1.09 GARANTIE

.1 Garantie du projet : Se reporter au contrat pour connaître les modalités concernant la garantie du projet.

.2 Garantie du fabricant : Soumettre à l’approbation du propriétaire le document de garantie standard du fabricant exécuté par les représentants officiels de la compagnie. La garantie du fabricant s’ajoute aux autres droits que peut avoir le propriétaire en vertu des modalités du contrat et ne vise pas à les limiter.

NOTE EXPLICATIVE ALUMICOR : Coordonner l’article ci-dessous avec les exigences de la garantie du fabricant.

.3 Durée de la garantie : [1] [2] an[s] à compter de la date d’achèvement substantiel des travaux.

.1 Panneaux de vitrage isolant : [10] ans à compter de la date d’achèvement substantiel des travaux.

2 PRODUITS

2.01 FABRICANT

.1 Fabricant : Alumicor Limitée, 290 Humberline Drive, Toronto, Ontario, Canada M9W 5S2, téléphone : 416-745-4222 ou 877  ALUMICOR, courriel : **info@Alumicor.com**, site Web : [**www.Alumicor.com**](http://www.Alumicor.com).

2.02 DESCRIPTION

.1 Fenêtres à cadre d’aluminium à rupture thermique, avec écran pare-pluie, dotées de panneaux à double [triple] vitrage isolant et profilé en saillie.

2.03 CRITÈRES DE CONCEPTION

.1 Concevoir les composantes en aluminium conformément à la norme CAN/CSA S157.

.2 Classification des fenêtres : conformément à NAFS – AAMA/WDMA/CSA 101/I.S.2/A440-08

.1 Étanchéité à l’air : FW – CW – Niveau Canadien : Fixe.

.2 Étanchéité à l’eau: [FW-CW100] – niveau canadien : [B7].

.3 Résistance à la charge du vent: [FW-CW70] – niveau canadien : [C5].

.4 Résistance à l’entrée par effraction: Grade 40. Niveau canadien : [F20].

2.04 MATÉRIAUX DES FENÊTRES

NOTE EXPLICATIVE ALUMICOR : Choisir un cadre d’une profondeur de 133 mm pour le double vitrage et de 152  mm pour le triple vitrage.

.1 Cadre principal et butées de vitrage : Aluminium extrudé : Conforme à la norme ASTM B221, alliage 6063 présentant un état de dureté T5 ou T6.

.1 Profondeur du cadre principal : [133] [152] mm [(5,25 po)] [(6,00 po].

NOTE EXPLICATIVE ALUMICOR : Choisir les couleurs dans la palette standard du fabricant.

.2 Couleur intérieure : [\_\_\_\_\_\_].

.3 Couleur extérieure : [\_\_\_\_\_\_].

NOTE EXPLICATIVE ALUMICOR : Conserver le paragraphe suivant si les panneaux de vitrage isolant sont spécifiés dans une autre section. Supprimer le paragraphe s’ils sont spécifiés ici.

.2 Panneaux de vitrage isolant : conformément à la section [08 80 50 – Vitrages].

NOTE EXPLICATIVE ALUMICOR : Conserver le paragraphe suivant si les panneaux de vitrage isolant sont spécifiés ici. Supprimer ce paragraphe s’ils sont spécifiés dans une autre section.

.3 Panneaux de vitrage isolant : panneaux de vitrage isolant remplis à l’argon à double vitrage, scellés hermétiquement, à intercalaires à bord chaud à faible conductance [noir] [non métalliques], conformes à la norme [CAN/CGSB-12.8]. Épaisseur totale de [25,4 mm (1,00 po)] [44,4 mm (1,75 po) ]

.1 Vitre extérieure : [insérer le type de verre] d’une épaisseur de [6] mm ([0,25] po).

NOTE EXPLICATIVE ALUMICOR : Conserver le paragraphe suivant si les panneaux de vitrage isolant sont spécifiés ici. Supprimer le paragraphe s’ils sont spécifiés dans une autre section.

.2 Vitre intercalaire : [insérer le type de verre] d’une épaisseur de [6] mm ([0,25] po).

.3 Vitre intérieure : [insérer le type de verre] d’une épaisseur de [6] mm ([0,25] po).

NOTE EXPLICATIVE ALUMICOR : La valeur U des fenêtres d’aluminium dépend entièrement des composantes du panneau de vitrage isolant. Consulter la documentation technique du fabricant du vitrage isolant avant de spécifier les coefficients Usi ou U.

.4 Résistance thermique : [Usi [\_\_\_\_\_\_] (U [\_\_\_\_\_\_])].

4 Rupture thermique : Profilé creux extrude en polyamide renforcé de fibre de verre.

.5 Joint d’étanchéité principal : PVC de double dureté

.6 Joint d’écran pare-pluie : EPDM, dureté de 60 au duromètre

.7 Joint à pression de butée de vitrage : EPDM, dureté de 70 au duromètre

.8 Seuils intérieurs et extérieurs : [tôle] [profilé] d’aluminium conforme à la norme [ASTM B209], du type et de la dimension [indiqués dans les détails] [convenant aux conditions du projet]; d’une épaisseur minimale de [3] mm, comprenant les couvre-joints, déflecteurs d’eau, coussinets, ancrages et dispositifs d’ancrage.

2.05 Fenêtres fixes

.1 Matériau acceptable : TrueLine série 1970 d’Alumicor Limitée à profilé en saillie

2.07 FABRICATION DES FENÊTRES

.1 Construire les fenêtres conformément à la norme CAN/CSA A440/A440.1 et aux instructions du fabricant

.1 Réaliser le vitrage conformément à la section [08 80 00 – Fenêtres]. Assurer l’installation adéquate du joint d’étanchéité principal, que le vitrage soit posé en usine ou en chantier.

.2 Construire les assemblages des sections extrudées selon les dimensions et profiles indiqués.

.1 S’assurer que les membres verticaux et horizontaux sont des extrusions tubulaires conçues la réalisation de joint angulaire à bloc de cisaillement et/ou languette vissée.

 .2 Fournir un chemin de drainage de la cavité de vitrage conformément aux pratiques de conception des écrans pare-pluie et aux instructions du fabricant pour permettre l’écoulement des eaux parasitaires vers l’extérieur.

.3 Construire les panneaux d’équerre, de niveau et sans déformation, ondulation, gauchissement, pli de flambage ou autre défaut pouvant nuire au rendement ou à l’apparence.

.1 Entretoiser les cadres pour maintenir la perpendicularité et la rigidité durant l’installation.

.4 Construire les fenêtres d’équerre et d’aplomb en respectant une tolérance de plus ou moins 1,5 mm (0,06 po) au maximum pour les fenêtres d’une diagonale maximale de 1 800 mm (6 pi) et de plus ou moins 3 mm (0,125 po) au maximum pour les fenêtres d’une diagonale maximale supérieure à 1 800 mm (6 pi).

.5 Ajuster et fixer précisément les joints et les coins.

.1 S’assurer que les joints sont affleurants, ajustés avec précision [et à l’épreuve des intempéries].

.2 Sceller les joints et les coins conformément aux instructions du fabricant.

.6 Les dimensions de façade détaillées représentent les dimensions admissibles maximales.

.7 N’employer que des fixations inviolables.

.1 Dans les cas où il n’est pas possible de dissimuler les fixations, on peut employer des vis à tête fraisée au fini harmonisé avec le matériau adjacent sur approbation écrite du consultant.

.8 Il est interdit que les étiquettes du fabricant soient visibles.

2.08 FINITION

NOTE EXPLICATIVE ALUMICOR : Choisir un des trois paragraphes suivants pour spécifier le fini des surfaces extérieures en aluminium.

.1 Surfaces extérieures exposées en aluminium : Fini conforme à la norme [AAMA 2604, 2 couches d’émail à traitement thermique constituées d’une couche d’apprêt et d’une couche de finition] [AAMA 2605, 3 couches d’émail à traitement thermique constituées d’une couche d’apprêt, d’une couche de finition et d’un vernis lustré] contenant au minimum [70] % de résine fluoropolymère et de polyfluorure de vinylidène (PVDF)], sur une épaisseur minimale totale de [0,025 mm (1 mil)] [0,03 mm (1,2 mil)] et de couleur [\_\_\_\_\_\_].

NOTE EXPLICATIVE ALUMICOR : Le système Duranar XL est un fini plus épais et plus résistant que le Duranar. Certaines couleurs, comme les couleurs métallisées, ne sont offertes qu’en Duranar XL.

.1 Matériau acceptable : Système [Duranar] [Duranar XL] de PPG Industries Inc.

NOTE EXPLICATIVE ALUMICOR : Les produits Alumicor de Classe 1 sont offerts dans les finis clair, champagne, bronze pâle, bronze standard et noir. Les produits de Class II ne sont offerts que dans le fini anodisé clair.

.2 Surfaces extérieures exposées en aluminium : Fini conforme à la norme AA DAF-45-M10C21A41, de catégorie architecturale [Classe I], anodisé [clair] d’une épaisseur minimale de 18 µm (0,0007 po)] de couleur [\_\_\_\_\_\_].

.1 Matériau acceptable : Fini anodique de Classe I d’Alumicor Limitée.

.3 Surfaces extérieures exposées en aluminium : Fini conforme à la norme AA DAF-45-M10C21A31, de catégorie architecturale [Classe II], anodisé [clair] d’une épaisseur minimale de 10 µm (0,0004 po)].

.1 Matériau acceptable : Fini anodique de Classe I d’Alumicor Limitée.

NOTE EXPLICATIVE ALUMICOR : Choisir un des trois paragraphes suivants pour spécifier le fini des surfaces intérieures en aluminium.

.4 Surfaces intérieures exposées en aluminium : Fini conforme à la norme [AAMA 2603, 1 couche de fini organique pigmenté à traitement thermique] [AAMA 2604, 2 couches d’émail à traitement thermique constituées d’une couche d’apprêt et d’une couche de finition contenant au minimum [70] % de résine fluoropolymère et de polyfluorure de vinylidène (PVDF)], sur une épaisseur minimale totale de [0,019 mm (0,75 mil)] [0,025 mm (1 mil)] de couleur [bronze].

NOTE EXPLICATIVE ALUMICOR : Le système Duranar est un fini plus épais et plus résistant que le Duracron. Le système Duracron ne doit pas être utilisé pour la finition extérieure. Certaines couleurs, comme les couleurs métallisées, ne sont offertes qu’en Duranar XL.

.1 Matériau acceptable : Système [Duracron] [Duranar] de PPG Industries Inc.

NOTE EXPLICATIVE ALUMICOR : Les produits Alumicor de Classe 1 sont offerts dans les finis clair, champagne, bronze pâle et noir. Les produits de Class II ne sont offerts que dans le fini anodisé clair.

.5 Surfaces intérieures exposées en aluminium : Fini conforme à la norme AA DAF 45‑M10C21[A41][A44], de catégorie architecturale [Classe I], anodisé, d’une épaisseur minimale de [18 µm (0,0007 po)] [clair] de couleur[ ].

.1 Matériau acceptable : Fini anodique de Classe I d’Alumicor Limitée.

.6 Surfaces intérieures exposées en aluminium : Fini conforme à la norme AA AF‑45‑M10C21A31, de catégorie architecturale [Classe II], anodisé [clair] d’une épaisseur minimale de 10 µm (0,0004 po)].

.1 Matériau acceptable : Fini anodique de Classe II d’Alumicor Limitée.

NOTE EXPLICATIVE ALUMICOR : Les exigences de conception du projet indiqueront la nécessité d’installer et de sceller des pare-air ou des pare-vapeur aux cadres de fenêtres.

2.09 Pare-air ou pare-vapeur

.1 Munir les cadres de fenêtre d’un [pare-air] [et d’un] [par-vapeur] installé[s] [en usine] [sur place] pour sceller le [pare-air] [et le] [par-vapeur] au bâtiment de la façon suivante :

.1 Matériau : identique ou comparable au matériau employé pour les pare-air et les pare-vapeur du bâtiment afin de procurer l’étanchéité à l’air et l’élimination de la diffusion de vapeur requises sur l’intégralité de l’enveloppe extérieure. Matériau acceptable : Tremco ProGlaze ETA ou autre matériau approuvé par le consultant.

.2 Largeur du matériau : adéquate pour procurer l’étanchéité à l’air et l’élimination de la diffusion de vapeur requises [au pare-air] [et] [au pare-vapeur] de l’intérieur.

2.10 ACCESSOIRES

NOTE EXPLICATIVE ALUMICOR : L’application du calfeutrage libère des composés organiques volatils (COV) dans l’atmosphère. Les COV sont la cause de nombreux problèmes environnementaux, notamment la dégradation de la qualité de l’air intérieure, la formation d’ozone troposphérique et le smog photochimique. La spécification de calfeutrage et de scellant qui présente une faible teneur en COV et une toxicité réduite contribue à la protection de l’environnement et à réduire les effets potentiellement néfastes pour la santé. La spécification de produits certifiés conformes aux spécifications du programme de Choix environnemental CCD-45 permet de réduire l’impact sur l’environnement. L’utilisation de produits à faible teneur en COV contribue davantage à l’obtention de crédits LEED.

.1 Joints d’étanchéité : Joints en EPDM noir conformes à la norme [CCD-45].

.2 Blocs d’appui : En [néoprène] [EPDM] [silicone], conformes aux normes [CCD-45] et [ASTM D2240], de dureté Shore A [80 - 90] au duromètre. Selon la norme du fabricant, entaillés pour permettre le drainage de l’eau par la cavité de vitrage.

.3 Intercalaires : Conformes aux normes [CCD-45] et [ASTM D2240], en [néoprène] [EPDM] [silicone], de dureté Shore A [50 - 60] au duromètre.

.4 Scellant : Silicone de classe 40, à un composant, appliquée à froid, sans affaissement, conforme à la norme [CAN/CGSB-19.13].

.1 Matériau acceptable : Dow Corning 795.

.5 Support anti-adhérent : Fond de joint en mousse à alvéoles ouverts adapté aux exigences du projet.

.6 Solins : Solins en aluminium d’une épaisseur de [3] mm (0,125 po) présentant les profils indiqués [et conforme à la section 07 62 00 - Solins et accessoires en tôle].

.7 Isolant en mousse liquide : Mousse de polyuréthane liquide à un composant, à durcissement à l’humidité, à faible taux d’expansion, vaporisable sur place, conforme à la norme ULC-S710.1 et aux recommandations écrites du fabricant.

.8 Fixations, vis et boulons : Inviolables, en acier inoxydable plaqué au cadmium, de série [300] [ou] [400] pour respecter les exigences du mur-rideau et selon les recommandations du fabricant.

2.11 SUBSTITUTIONS DE PRODUITS

.1 Substitutions : [conformément à la section 01 23 13 - Procédures de substitution de produits] [aucune substitution n’est autorisée].

2. S’assurer que les composantes proviennent d’un seul fabricant.

3 EXÉCUTION

3.01 INSTALLATEURS

NOTE EXPLICATIVE ALUMICOR : Les installateurs Alumicor agréés emploient uniquement les composantes fabriquées ou approuvées par Alumicor. D’autres installateurs sont susceptibles de substituer certaines composantes par des composantes d’autres fabricants.

.1 Utiliser exclusivement des [installateurs Alumicor agréés pour exécuter les] [installateurs ayant deux (2) années d’expérience au minimum dans l’exécution de travaux semblables aux] travaux décrits dans la présente section.

3.02 EXAMEN

.1 Vérification de l’état : Vérifier si l’état du substrat installé antérieurement en vertu d’autres sections ou contrats est acceptable pour l’installation de la fenêtre conformément aux instructions écrites du fabricant.

.1 Faire une inspection visuelle du substrat en présence du consultant.

.2 Aviser le consultant de tout état inacceptable du substrat dès constatation de l’état.

.3 Installer le mur-rideau uniquement après que l’état inacceptable a été corrigé et après avoir reçu l’approbation écrite du consultant de poursuivre les travaux.

3.03 INSTALLATION DES FENÊTRES

.1 Installer les fenêtres conformément aux instructions écrites du fabricant et à la norme CAN/CSA A440/A440.1.

.2 Installer le joint d’étanchéité périmétrique principal conformément aux instructions du fabricant, sceller les coins. La pose de cordons d'étanchéité intérieurs n’est pas permise.

.3 Disposer les composantes de manière à prévenir les variations marquées de couleur.

.4 Coordonner la fixation et le scellement du pare-vapeur périmétrique conformément à la section [07 26 00 ‑ Pare-vapeur].

.5 Coordonner la fixation et le scellement du pare-air périmétrique conformément à la section [07 27 00 ‑ Système d’étanchéité à l’air].

3.04 Installation des seuils

.1 Installer les seuils d’aluminium avec écoulement uniforme vers l’extérieur, de niveau sur toute la longueur, dans un alignement rectiligne d’aplomb avec les rainures d’étanchéité et les façades.

.2 Couper les seuils [à la largeur] [à [\_\_\_\_\_\_] mm ([\_\_\_\_\_\_] po) de plus que la largeur] de l’ouverture de la fenêtre.

.3 Fixer les seuils au moyen de dispositifs d’ancrage aux extrémités [et aux joints des seuils continus] et espacés uniformément à [600] mm ([24] po) d’entraxe.

.4 Fixer les [couvre-joints d’expansion] [et les] [déflecteurs d’eau] au moyen de vis autotaraudeuses inviolables en acier inoxydable plaquées au cadmium.

.5 Maintenir un espace de [6 à 9] mm ([0,25 to 0,375] po) entre les extrémités aboutées des seuils continus. Pour les seuils d’une longueur supérieure à 1 200 mm, maintenir un espace de 3 à 6 mm à chaque extrémité.

3.05 Calfeutrage

.1 Appliquer le scellant conformément à la section [07 92 00 - Produits d’étanchéité pour joints]. Dissimuler le scellant des panneaux de fenêtres sauf là où une utilisation exposée est approuvée par écrit par le consultant.

.2 Sceller les joints entre les fenêtres et les seuils au moyen d’un scellant. Calfeutrer les couvre-joints d’expansion des seuils et les déflecteurs d’eau avec un composé à calfeutrer.

.1 Appliquer un calfeutrage entre la rainure d’étanchéité et le cadre de fenêtre. Calfeutrer les joints aboutés des seuils continus.

3.06 Contrôle de la qualité sur chantier

.1 Inspection sur chantier : Coordonner l’inspection sur chantier conformément à la section [01 45 00   Contrôle de la qualité].

.2 Tolérances d’installation sur le chantier : Installer les fenêtres d’équerre et d’aplomb en respectant une tolérance de plus ou moins 1,5 mm (0,06 po) au maximum pour les fenêtres d’une diagonale maximale de 1 800 mm (6 pi) et de plus ou moins 3 mm (0,125 po) au maximum pour les fenêtres d’une diagonale maximale supérieure à 1 800 mm (6 pi).

NOTE EXPLICATIVE ALUMICOR : Spécifier les exigences si les fabricants doivent assurer le contrôle de la qualité sur le chantier en envoyant des personnes sur place chargées de fournir des instructions ou de la supervision concernant l’installation, les applications, l’érection ou la construction du produit.Les rapports périodiques du fabricant sont inclus dans la Partie 1, Documents sur les mesures prises et documentation à soumettre.

.3 Services assurés pas le fabricant :

NOTE EXPLICATIVE ALUMICOR : Utiliser les paragraphes suivants seulement lorsque les services de soutien et d’assistance technique sont nécessaires pour aider à évaluer si le produit convient à l’application souhaitée et pour déterminer la qualité des composantes préfabriquées et/ou installées. Établir la nature, le nombre et la durée des services techniques que doit fournir le fabricant, et les spécifier ci-dessous. Consulter le fabricant pour connaître quels services sont nécessaires. Supprimer ce paragraphe si aucun service en chantier n’est nécessaire.

.1 Coordonner les services du fabricant avec la Section [01 45 00 - Contrôle de la qualité].

.2 Soumettre au consultant une entente écrite du fabricant pour fournir les services du fabricant.

.3 Établir le calendrier de l’examen des méthodes de travail aux étapes indiquées :

1. Applications du produit : [1] examen[s] hors site.
2. Fabrication et manutention : [1] examen[s] dans les installations de fabrication des installateurs autorisés.
3. Installation : [3] examens sur place [au début des travaux] [à la moitié des travaux] [au parachèvement des travaux].

.4 Fournir les rapports écrits du fabricant au consultant. Ces rapports doivent donner la description des éléments suivants :

.1 L’étendue des travaux demandés;

.2 La date, l’heure et l’emplacement;

.3 Les procédures exécutées.

.4 Les non-conformités ou les incohérences observées ou décelées par rapport aux instructions recommandées par le fabricant;

.5 Les limites ou les dénis de responsabilités concernant les procédures exécutées;

.6 Obtenir les rapports dans les sept jours suivant l’examen et les soumettre immédiatement au consultant.

3.08 NETTOYAGE

NOTE EXPLICATIVE ALUMICOR : Dans le cas des projets de moindre envergure qui n’ont pas de section distincte sur le nettoyage dans la Division 01, supprimer la référence à la section 01 74 00 – Nettoyage dans les deux paragraphes suivants.

.1 Nettoyage durant les travaux : Effectuer le nettoyage durant les travaux [conformément à la section 01 74 00 ‑ Nettoyage et gestion des déchets].

.1 Retirer les bavures de scellant et de calfeutrage au fur et à mesure.

.2 Laisser le chantier propre à la fin de chaque jour.

.2 Nettoyage final : Au parachèvement des travaux, retirer tous les matériaux de surplus, les détritus, les outils et l’équipement [conformément à la Section 01 74 00 ‑ Nettoyage et gestion des déchets].

.3 Gestion des déchets :

.1 Coordonner le recyclage des déchets avec la section 01 74 19 - Gestion et élimination des déchets de construction.

.2 Recueillir les déchets recyclables et jeter ou recycler les déchets de construction créés durant la construction ou le nettoyage final lié aux travaux visés par la présente section.

.3 Retirer les contenants et les bennes de recyclage du chantier et déposer leur contenu aux installations appropriées.

3.09 PROTECTION

.1 Protéger les fenêtres installées et les composantes des dommages susceptibles de survenir durant la construction.

.2 Réparer les dommages causés aux matériaux adjacents par l’installation des fenêtres d’aluminium.

FIN DE LA SECTION 08 51 13 - Fenêtres d’aluminium (fixes)